

L'ajournement

Quand ce programme a été mis sur pied, il prévoyait que chaque député puisse nommer un conseil de publicité ministériel—le nom a changé par la suite—qui devait représenter différentes régions d'une circonscription. Ainsi, les habitants de la circonscription, maires, échevins, professeurs, avocats et autres professionnels, pouvaient faire des suggestions quant à . . .

M. Lapierre: Je ne vois aucun problème.

M. McCain: Si, car les membres du conseil faisaient des recommandations quant à la façon de répartir les crédits, mais j'ai appris que le ministre ne voulait pas de leurs conseils.

La répartition des crédits sur une base géographique me cause également des problèmes. Premièrement, je ne reçois pas copie des demandes à l'avance. Par conséquent, on ne m'avise que le jour même ou parfois la veille du jour où je suis censé m'entretenir avec les représentants du ministère. Ne prenez pas cet air de reproche et ne mettez pas en doute mon honnêteté. Car, j'y verrai une critique à l'endroit de mon personnel et je ne manquerai pas de les défendre.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. McCain: Vu que j'ai été interrompu souvent, puis-je avoir une minute encore?

Le président suppléant (M. Corbin): Il n'y a pas eu d'interruption. J'ai seulement demandé au député de s'adresser à la présidence. J'espère qu'il ne sera pas dit au compte rendu que le président hochait la tête: c'est l'impression que j'ai eue.

M. McCain: Non, monsieur le Président, je parlais du député d'en face.

● (1810)

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): Je regrette mais la présidence ne peut entendre de recours au Règlement pendant ces délibérations.

M. McCain: Monsieur le Président, il m'est impossible de représenter convenablement ma circonscription sans préavis, ce délai devant permettre à mes électeurs de faire les démarches qui s'imposent auprès du personnel du ministère, sans passer par le conseil consultatif ministériel. La même chose se répète dans toutes les grandes circonscriptions. Je prie donc le ministre de publier des annonces dans les hebdomadaires des circonscriptions rurales, précisant quand le programme commence et quand il se termine, un préavis de trois semaines étant souhaitable. Dans une grande circonscription, sans l'intervention d'un conseil consultatif et sans un préavis suffisant, les organismes ruraux manquent d'information.

[Français]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais tenter pendant les quelques minutes mises à ma disposition de donner le plus clairement possible des explications à l'honorable député sur les plaintes qu'il vient de porter relativement à la publicité du programme Été-Canada. Je voudrais lui dire également, au début de mes remarques, que je représente une

circonscription rurale, et que les problèmes qu'il peut rencontrer dans sa circonscription sont peut-être encore plus grands dans la mienne, étant donné son étendue, surtout avec les Îles-de-la-Madeleine qui présentent certainement des problèmes de communications.

Monsieur le Président, au cours du mois de décembre le ministre a annoncé le programme Été-Canada. Il a fait valoir que ce programme est à la disposition des étudiants à la grandeur du pays, et que dans tous nos centres de main-d'œuvre du Canada les formules de demandes seraient disponibles pour ceux qui les voudraient, et qu'à partir de la mi-janvier tous les agents et tous nos bureaux d'emploi Canada seraient également informés de se promener sur le territoire et de faire de la promotion pour le programme.

La publicité a débuté le 14 février dans tous les journaux et dans tous les hebdomadaires à travers le pays, et je crois que nous indiquions très clairement que la date finale pour la présentation des projets était le 4 mars. Après ces annonces, les agents, encore une fois à la disposition des étudiants, parcourraient la plupart des circonscriptions du pays pour faire de la sollicitation et indiquer de quelle façon les étudiants pouvaient présenter leur demande. Le député, avec raison, a signalé qu'il a posé une question dans cette Chambre au ministre pour demander une prolongation, ce que le ministre a accepté. Le ministre a annoncé que les demandes de subventions seront acceptées jusqu'au 14 mars à la grandeur du pays. Également tous les agents et tous les bureaux de centres d'emploi du Canada ont été avisés que la date finale était prolongée jusqu'au 14 mars, et qu'ils devaient faire en sorte que ce renseignement soit transmis à tous les individus concernés à travers le pays.

Si cette question a été posée à la Chambre, monsieur le Président, et si le ministre y a répondu, c'est justement pour permettre à tous les députés de se référer au compte rendu officiel des *Débats*, et de lire ce que le ministre a annoncé, et d'être en mesure, eux, également, de le publier. Il était très difficile, en dix jours, de retourner aux journaux et de leur permettre, surtout aux hebdomadaires, de faire de la publicité. C'est pour cela que le ministre a préféré passer par la Chambre, qui est un organisme public, ce qui a permis à tout le monde de prendre connaissance de cette prolongation qui avait été annoncée par le ministre.

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES—LA POSITION DU CANADA EN CE QUI CONCERNE LES NÉGOCIATIONS SUR LE CONTRÔLE DE L'ARMEMENT À GENÈVE

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) quelles propositions ferait le Canada au vice-président Bush quand il viendrait à Ottawa—il est venu hier—relativement aux pourparlers de Genève sur les missiles de portée intermédiaire. Le ministre a répondu que le Canada aurait des propositions à lui faire. Il n'en a pas dit davantage.